

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 14 février 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le quatorze du mois de février, sous la présidence de Gildas Marek, Maire, convocation le 07/02/2022.

Sont présents

Mmes Gauthier, Lelièvre, Leroux et Thierry
Mrs Brossard, Choynet

Absents excuses

Mr Leboucher procuration à Mr Choynet
Mr Mabit

Secrétaire de séance

Mme Thierry Mélissa

Ordre du jour

- Factures d'investissement
- DSIL travaux
- Classe Ulis
- École Plan Bibliothèque
- Élections présidentielles
- Questions diverses

Intervention du Président du Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête communale du 02/07/2022.

Mr Marek quitte la réunion.

Le compte rendu du 13/12/2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

FACTURES INVESTISSEMENT

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget 2022, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, soit 44 547 € au comptes 21.

Vu l'article L1612/1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après discussion, accepte, à l'unanimité des présents, d'autoriser Mr le Maire jusqu'à l'adoption du budget 2022, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, soit 44 547 €, et d'autoriser Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à cette décision.

DSIL TRAVAUX

Mr le Maire rappelle aux conseillers municipaux, que la subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (DSIL) a été attribuée par la Préfecture de Maine et Loire pour un plafond de dépenses éligibles de 235 000 €. Il est donc nécessaire de poursuivre, dans la limite du plafond, les travaux pour l'amélioration énergétique. La salle des loisirs a été isolée à l'intérieure, à l'extérieur, par le toit, les menuiseries ont été changées, mais il reste par le sol. Aujourd'hui, il n'y a aucune isolation. Malheureusement, ce sujet n'aboutira pas, car le devis est trop élevé.

CLASSE ULIS

En juin 2020, le conseil municipal de Sermaise avait refusé de participer au frais de fonctionnement d'une élève de Sermaise en classe Ulis sur la commune de Gennes.

Le 15/11/2021, Mr le Maire a demandé à la Mairie de Gennes Val de Loire une remise gracieuse du titre émis pour un montant de 647.39 €.

Le 06/12/2021, la commune de Gennes Val de Loire a notifié à Mr le Maire son refus de remise gracieuse.

La commune de Sermaise doit donc s'acquitter de ce titre.

Après discussion, le conseil municipal décide de refuser cette participation.

ECOLE PLAN BIBLIOTHEQUE

L'école de Sermaise est éligible au Plan Bibliothèque. Il s'agit d'un plan national de financement de mobilier et/ou livres pour les bibliothèques scolaires. Ce financement s'élève à 1 500 € de l'État mais une participation de la municipalité à hauteur de 150 € est nécessaire pour que l'école puisse prétendre à la subvention. Ce sujet a déjà été vu lors des deux derniers conseils d'école.

Les conseillers municipaux décident, à l'unanimité des présents de participer à hauteur de 150 € pour le Plan Bibliothèque et charge Mme la Directrice de déposer le dossier de demande de subvention.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les élections présidentielles se dérouleront le 10 et 24 avril 2022, il est nécessaire de prévoir les permanences.

10/04/2022

De 8h à 10h

- Mr Brossard Nicolas

-

De 10h à 12h

- Mme Lelièvre Marie

-

De 12h à 14h

-

-

De 14h à 16h

- Mr Ben Sanou Mehdi

- Mme Leroux Chantal

De 16h à 19h

- Mr Dessevres Benoît (Marzé)

- Mme Gauthier Angélique

24/04/2022

de 8h à 10h

- Mr Ben Sanou Mehdi

-

de 10h à 12h

- Mme Lelièvre Marie

-

de 12h à 14h

-

-

de 14h à 16h

-

-

de 16h à 19h

- Mr Brossard Nicolas

- Mme Gauthier Angélique

Ce tableau sera envoyé à tous les conseillers, rapidement, afin que les absents puissent prendre des permanences.

QUESTIONS DIVERSES

La prochaine rencontre pour le nettoyage de la future zone de gratuité sera le 19/03/2022 à 14h, venez nombreux.

La prochaine Gazette sera distribuée en février.

Réservez votre date : 2 juillet 2022, fête communale organisée par le comité des fêtes de Sermaise, à la salle des loisirs.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 20h43.

Ainsi, ont délibéré, les membres présents.